

**A propos de la publicité sur INTERNET,
Les BORDEAUX et BORDEAUX SUPÉRIEUR s'alarment !**

Les viticulteurs du syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur dénoncent l'amendement adopté par la Commission des Affaires Sociales concernant l'introduction d'INTERNET dans la liste des supports autorisés pour la publicité sur les boissons alcoolisées qui sera proposé à l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire)

RAPPEL DES FAITS :

La publicité pour les boissons alcoolisées n'est pas autorisée actuellement sur INTERNET, car ce média n'existant pas lors du vote de la loi Evin en 1991, n'a pu être intégré dans la liste des supports.

Il est impensable que les opérateurs se privent de l'outil de communication incontournable du 21^{ème} siècle, indispensable pour leur développement économique.

L'intégration d'Internet au dispositif de la loi Evin ne vient pas en l'encontre de la nécessaire protection de la jeunesse : au contraire, en intégrant Internet, à la liste des supports autorisés, le législateur offre un cadre très strict de la publicité sur Internet, comme c'est déjà le cas pour les autres médias.

Suite aux différentes actions menées par la filière - notamment au cours de la journée de mobilisation du 30 octobre dernier- et aux discussions engagées avec le gouvernement et les associations de santé, **Madame Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé, s'est déclarée favorable à un amendement visant à autoriser la publicité sur les boissons alcoolisées sur Internet sous certaines conditions.**

Dans ce contexte, les viticulteurs des AOC Bordeaux, Bordeaux Supérieur, jugent inacceptable le vote de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale adoptant l'amendement qui limiterait la publicité sur les boissons alcoolisées sur Internet aux seuls sites des professionnels de la filière !

En effet, ce texte présenté par le député UMP, Yves BUR et soutenu en Gironde, par Madame Michèle DELAUNAY, député PS, interdit de ce fait tout référencement sur les moteurs de recherche et toute publicité en dehors de son propre site. Les conséquences de cette restriction aboutissant à une situation aussi dramatique qu'inefficace économiquement.

Les viticulteurs de Bordeaux et Bordeaux Supérieur sont favorables à l'amendement, porté par Jacques Domergue, député de l'Hérault et chirurgien., qui fait consensus entre le gouvernement et la filière et qui vise à autoriser cette publicité de manière encadrée en excluant en particulier les sites destinés à la jeunesse.

Beychac et Caillau, le 9 Février 2009

BERNARD FARGES

Président du syndicat des AOC Bordeaux et
Bordeaux Supérieur

Contact Presse :

Michelle Vernoux - ☎ : 05 5 79 719 31 - E-mail : michelle.vernoux@maisondesbordeaux.com

Site internet : www.planete-bordeaux.net